

nécessité de pourvoir à des moyens de communications nécessaires pour les immigrants, le commerce et le fret. Une immigration considérable et imprévue dans un jeune pays doit d'abord nécessairement le gêner, ainsi que le département de l'immigration chargé d'y voir.

Le comité trouve que les entreprises privées de colonisation au Manitoba et à Kéwatin, telles que celles des Mennonites, des Islandais et des Canadiens rapatriés des Etats-Unis, ont été couronnées de succès et qu'elles vont en susciter d'autres sans que le gouvernement soit obligé de les aider.

Les faits déjà établis font croire au comité que malgré les difficultés actuelles de communication, le blé peut être transporté de Winnipeg au Grand-Tronc, à Sarnia, pour 30 cts. le boisseau, et ce fait, joint à la moyenne considérable de la production par acre dans les prairies du Nord-Ouest, démontre qu'avant longtemps ce blé pourra lutter avantageusement contre celui d'Ontario et des autres provinces du Canada.

Le comité, en vue de ce fait et de ses rapports à l'immigration, a cru à propos d'examiner des témoins au sujet du commerce de viande et du bétail, commerce qui ne fait que de commencer entre le Canada et le Royaume-Uni, et qui, on peut le remarquer ici incidemment, a été inauguré par l'un des agents d'immigration du Canada. Ce mouvement s'est propagé aux Etats-Unis.

Il ressort du témoignage de M. Thos. Cramp, directeur de la ligne des navires dite *Dominion*, que les bâtiments de cette ligne sont spécialement propres au transport du bétail vivant, à l'exclusion de tout autre fret du Canada. Cette ligne a transporté l'année dernière 3,513 bœufs, 8,273 moutons et 1,233 cochons, avec 213 chevaux. L'exportation de ces animaux augmente rapidement et les steamers sont retenus plusieurs mois d'avance. D'autres lignes, telles que les lignes *Allan*, *Beaver* et *Temperty*, ont transporté une grande quantité de ces animaux. Le montant total de bêtes à cornes transportées en 1877 a été de 7,412, et de moutons, 11,825, trois fois plus que l'année précédente. L'étendue de ce commerce d'ici à plusieurs années ne sera probablement limité que par la capacité du Canada à satisfaire aux demandes.

Des représentations très fortes ont été faites au comité au sujet de l'effet désastreux qu'aurait eu sur ce commerce le bill du duc de Richmond, qui obligeait de tuer le bétail à peine débarqué.

Il a appris avec beaucoup de satisfaction que ce bill sera amendé de manière à permettre l'entrée du bétail canadien vivant. Ce résultat est dû sans doute, en grande partie, aux représentations faites aux autorités impériales par le gouvernement canadien et par sir John Rose et M. Dyke, l'agent d'immigration du Canada à Liverpool, au comité de la Chambre des Lords, auquel le bill avait été renvoyé.

Plusieurs des steamers, principalement ceux de la ligne Allan, sont pourvus de compartiments froids et secs pour transporter la viande fraîche des ports canadiens en Angleterre.